



## **MASON GRAPHITE INC.**

### **ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES RÉSUMÉS** **Pour les trimestres clos les 30 septembre 2018 et 2017**

(en dollars canadiens)  
(non audités)



## **Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation des présents états financiers intermédiaires résumés, notamment des jugements et estimations comptables importants conformément aux Normes internationales d'information financière. Cette responsabilité englobe la sélection des principes et des méthodes comptables appropriés, et la prise de décisions qui influent sur l'évaluation de transactions faisant appel à un jugement objectif.

Le conseil d'administration est tenu de superviser la direction dans l'exécution de ses responsabilités à l'égard de l'information financière et d'approuver l'information financière incluse dans les états financiers intermédiaires résumés. Le conseil s'acquitte de ces responsabilités en examinant l'information financière préparée par les membres de la direction et en discutant avec ces derniers de questions d'intérêt. Le comité d'audit a pour tâche de rencontrer la direction pour discuter des contrôles internes à l'égard de l'information financière et à la présentation de l'information financière. Le comité d'audit fait part de ses constatations au conseil d'administration pour qu'il en tienne compte dans le cadre de l'approbation de la publication des états financiers intermédiaires résumés et d'autres informations financières de la Société à l'intention des actionnaires.

La direction reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires de la Société conformément aux normes financières établies et aux lois et règlements applicables, de même que de maintenir des normes de conduite appropriées pour ses activités.

« Benoit Gascon »

Benoit Gascon  
Président et chef de la direction

« Luc Veilleux »

Luc Veilleux  
Chef de la direction financière

Laval, Québec

Le 23 novembre 2018

# Mason Graphite Inc.

## ÉTATS INTERMÉDIAIRES DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(en dollars canadiens)

(non audités)

	<u>Au 30 septembre 2018</u>	<u>Au 30 juin 2018</u>
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
<b>Actifs courants</b>		
Trésorerie	33 823 850	40 473 219
Taxe de vente à recevoir	931 610	1 057 681
Aide gouvernementale	54 832	68 663
Charges payées d'avance et autres créances	87 381	111 876
	<u>34 897 673</u>	<u>41 711 439</u>
<b>Actifs non courants</b>		
Actifs financiers par le biais du résultat net (note 3)	1 081 000	1 471 000
Participation dans une entreprise associée (note 3)	5 271 735	3 994 235
Immobilisations corporelles (note 4)	60 402 009	51 783 149
	<u>60 402 009</u>	<u>51 783 149</u>
<b>Total de l'actif</b>	<u>101 652 417</u>	<u>98 959 823</u>
<b>PASSIF</b>		
<b>Passifs courants</b>		
Créditeurs et charges à payer	6 205 248	3 875 018
Débitures convertibles – contrat hôte (note 5)	3 708 065	3 624 816
Débitures convertibles – dérivé (note 5)	1 221 965	2 424 688
	<u>11 135 278</u>	<u>9 924 522</u>
<b>Passifs non courants</b>		
Passif d'impôt différé	2 509 000	2 509 000
	<u>2 509 000</u>	<u>2 509 000</u>
<b>Total du passif</b>	<u>13 644 278</u>	<u>12 433 522</u>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital-actions	107 638 016	107 461 016
Réserves	10 970 097	10 924 185
Déficit	(30 599 974)	(31 858 900)
<b>Total des capitaux propres</b>	<u>88 008 139</u>	<u>86 526 301</u>
<b>Total des capitaux propres et du passif</b>	<u>101 652 417</u>	<u>98 959 823</u>

Note 1 – Nature des activités et risque de liquidité

APPROUVÉ AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signé « François Laurin », administrateur

Signé « Benoit Gascon », administrateur

# Mason Graphite Inc.

## ÉTATS INTERMÉDIAIRES DU RÉSULTAT NET ET DU RÉSULTAT GLOBAL

(en dollars canadiens)

(non audités)

	Pour les trimestres clos les	
	30 septembre	
	2018	2017
	\$	\$
<b>Charges</b>		
Salaires et honoraires de consultation	233 352	215 062
Jetons de présence	69 243	22 296
Honoraires d'experts-conseils	96 975	72 798
Frais généraux de bureau	98 179	74 704
Frais de transport et d'hébergement	15 262	25 229
Rémunération fondée sur des actions	41 725	234 202
Frais de communication et de promotion	2 019	6 037
Honoraires de l'agent des transferts et frais de dépôt	19 405	15 922
Royautés (note 6)	12 500	12 500
Frais sur les produits de graphite à valeur ajoutée	370 940	345 306
Production de graphite naturel pour les clients et pour des tests	64 073	29 875
Frais de recherche et développement	25 605	12 918
Aide gouvernementale	(57 530)	(151 325)
Écart de change net lié à l'exploitation	6 972	(4)
<b>Perte d'exploitation</b>	<b>998 720</b>	<b>915 520</b>
Quote-part dans la perte d'une entreprise associée	372 500	630 000
Profit à la dilution d'une entreprise associée (note 3)	(1 650 000)	(980 000)
Perte nette sur actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (note 3)	390 000	-
Charges financières (note 5)	(1 202 723)	2 261 625
Produits financiers	(167 423)	(28 558)
<b>Perte nette (profit net) avant impôt</b>	<b>(1 258 926)</b>	<b>2 798 587</b>
Charge d'impôt différé	-	-
<b>Perte nette (profit net) et perte globale (profit global)</b>	<b>(1 258 926)</b>	<b>2 798 587</b>
<b>Perte (profit) par action</b>		
De base et dilué(e)	(0.01) \$	0,02 \$

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires résumés.

# Mason Graphite Inc.

## TABLEAUX INTERMÉDIAIRES DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en dollars canadiens)

(non audités)

	Pour les trimestres clos les	
	30 septembre	
	2018	2017
	\$	\$
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>		
Profit net (perte nette)	1 258 926	(2 798 587)
Éléments hors trésorerie :		
Rémunération fondée sur des actions	41 725	234 202
Quote-part dans la perte d'une entreprise associée	372 500	630 000
Profit à la dilution d'une entreprise associée	(1 650 000)	(980 000)
Perte nette sur actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	390 000	-
Charges financières	(1 202 723)	2 141 941
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation :		
Taxe de vente à recevoir	126 071	78 503
Aide gouvernementale	13 831	(104 778)
Charges payées d'avance et autres créances	24 495	24 113
Créditeurs et charges à payer	(987 805)	30 991
	<u>(1 612 980)</u>	<u>(743 615)</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Options exercées	99 000	657 000
	<u>99 000</u>	<u>657 000</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Participation dans une entreprise associée	-	(1 000 000)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(5 135 389)	(1 162 581)
	<u>(5 135 389)</u>	<u>(2 162 581)</u>
Variation de la trésorerie	(6 649 369)	(2 249 196)
Trésorerie au début de la période	40 473 219	15 453 470
<b>Trésorerie à la fin de la période</b>	<u>33 823 850</u>	<u>13 204 274</u>
<b>Informations complémentaires :</b>		
Immobilisations corporelles comptabilisées dans les créditeurs et charges à payer	5 549 885	855 945
Coûts d'emprunt comptabilisés dans les immobilisations corporelles	201 749	-
Rémunération fondée sur des actions comptabilisée dans les immobilisations corporelles	82 187	95 681

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires résumés.

# Mason Graphite Inc.

## ÉTATS INTERMÉDIAIRES DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

(en dollars canadiens)

(non audités)

	Capital-actions		Réserves			Déficit	Capitaux propres
	Nombre	Montant	Bons de souscription	Bons de souscription de courtier			
				Options			
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
<b>Solde au 1<sup>er</sup> juillet 2018</b>	<b>135 813 232</b>	<b>107 461 016</b>	<b>5 622 949</b>	<b>591 458</b>	<b>4 709 778</b>	<b>(31 858 900)</b>	<b>86 526 301</b>
Options exercées	200 000	177 000	-	-	(78 000)	-	99 000
Rémunération fondée sur des actions	-	-	-	-	123 912	-	123 912
Profit net et profit global de la période	-	-	-	-	-	1 258 926	1 258 926
<b>Solde au 30 septembre 2018</b>	<b>136 013 323</b>	<b>107 638 016</b>	<b>5 622 949</b>	<b>591 458</b>	<b>4 755 690</b>	<b>(30 599 974)</b>	<b>88 008 139</b>
<b>Solde au 1<sup>er</sup> juillet 2017</b>	<b>114 093 459</b>	<b>61 318 642</b>	<b>5 622 949</b>	<b>591 458</b>	<b>4 775 803</b>	<b>(30 743 347)</b>	<b>41 565 505</b>
Débitures converties	236 686	411 686	-	-	-	-	411 686
Options exercées	1 095 000	1 213 250	-	-	(556 250)	-	657 000
Rémunération fondée sur des actions	-	-	-	-	329 883	-	329 883
Perte nette et perte globale de la période	-	-	-	-	-	(2 798 587)	(2 798 587)
<b>Solde au 30 septembre 2017</b>	<b>115 425 145</b>	<b>62 943 578</b>	<b>5 622 949</b>	<b>591 458</b>	<b>4 549 436</b>	<b>(33 541 934)</b>	<b>40 165 487</b>

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers intermédiaires résumés.

# Mason Graphite Inc.

## NOTES ANNEXES

Pour les trimestres clos les 30 septembre 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

(non audités)

---

### 1. NATURE DES ACTIVITÉS ET RISQUE DE LIQUIDITÉ

Mason Graphite Inc. (« Mason Graphite » ou la « Société ») a été prorogée de la Loi sur les sociétés par actions (Ontario) vers la juridiction de la Loi canadienne sur les sociétés par actions avec une date d'entrée en vigueur du 3 mars 2016. La Société a été constituée en société par actions le 15 mars 2011 selon la Loi sur les sociétés par actions (Ontario). Le siège social de la Société est situé au 3030, boul. Le Carrefour, bureau 600, Laval, Québec, Canada, H7T 2P5.

La Société mène des activités de développement du gisement de graphite du Lac Guéret, situé au Québec, au Canada. La Société a divulgué un rapport technique conforme à la Norme canadienne 43-101 pour son estimation des réserves et des ressources minérales et pour une étude de faisabilité sur la propriété Lac Guéret. Au 30 juin 2017, la direction a déterminé que la faisabilité technique et la viabilité commerciale du projet du lac Guéret avaient été établies et que la phase de développement du projet du lac Guéret a donc commencé.

Même si la Société a effectué des démarches pour vérifier le titre de propriété du gisement, ces démarches ne garantissent pas le titre que détient la Société. Le titre de propriété peut en effet être assujéti à un régime de permis ou de concession de licence gouvernemental ou être lié à des ententes préalables non enregistrées, à des concessions minières non enregistrées, à des revendications des peuples autochtones, ou encore ne pas être conforme aux exigences réglementaires et environnementales.

Les présents états financiers intermédiaires résumés sont fondés sur l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, qui suppose que la Société sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses dettes dans le cours normal de ses activités dans un avenir prévisible. Pour évaluer si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation est appropriée, la direction prend en compte toutes les informations dont elle dispose concernant l'avenir, qui s'étale au minimum, sans toutefois s'y limiter, sur 12 mois à compter de la date de clôture.

Au 30 septembre 2018, le fonds de roulement de la Société se chiffrait à 23 762 395 \$, son déficit accumulé s'établissait à 30 599 974 \$ et le profit net s'élevait à 1 258 926 \$ pour le trimestre clos à cette date. Le fonds de roulement comprend un montant de trésorerie de 33 823 850 \$.

La direction estime que la Société dispose des fonds suffisants pour respecter ses obligations, charges d'exploitation et les dépenses de développement pour les 12 prochains mois. La capacité de la Société à poursuivre ses activités de développement de son projet du Lac Guéret dépend de la capacité de la direction à obtenir du financement additionnel, ce qu'elle peut faire de différentes manières, notamment au moyen de partenariats stratégiques, d'ententes de coentreprises, de financement de projet par emprunt, de financement par redevances ou d'autres options offertes par les marchés financiers. La direction cherchera de telles sources de financement additionnel lorsqu'elle en aura besoin. Bien que la direction ait déjà réussi à obtenir du financement par le passé, rien ne garantit qu'elle y parviendra à l'avenir ni que ces sources de financement ou ces mesures seront offertes à la Société ou qu'elles seront disponibles à des conditions acceptables pour cette dernière.

Les présents états financiers intermédiaires résumés non audités ont été revus, approuvés et leur publication a été autorisée par le conseil d'administration le 23 novembre 2018.

# Mason Graphite Inc.

## NOTES ANNEXES

Pour les trimestres clos les 30 septembre 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

(non audités)

---

## 2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

### a) Base de présentation

Les états financiers intermédiaires résumés non audités de la Société ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), applicables à la préparation d'états financiers intermédiaires résumés, notamment la norme IAS 34 *Information financière intermédiaire*. Les états financiers intermédiaires résumés non audités doivent être lus en parallèle avec les états financiers annuels audités de la Société pour l'exercice clos le 30 juin 2018.

La préparation d'états financiers intermédiaires résumés conformes à l'IAS 34 repose sur l'utilisation de certaines estimations comptables importantes. Elle exige aussi que la direction pose des jugements dans l'application des méthodes comptables de la Société.

Les méthodes comptables suivies dans les présents états financiers intermédiaires résumés non audités sont conformes à celles qui ont été suivies pour l'exercice précédent à l'exception de ce qui suit :

### b) Nouvelles méthodes comptables adoptées au cours du trimestre

#### Instruments financiers

Des actifs financiers et des passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir les flux de trésorerie liés aux actifs arrivent à expiration ou ont été transférés, et que la Société a transféré pratiquement tous les risques et avantages inhérents à la propriété des actifs. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque l'obligation précisée au contrat est acquittée ou annulée ou qu'elle a expiré.

#### Actifs financiers

Les actifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur. Si l'actif financier n'est pas ultérieurement comptabilisé à la juste valeur, alors l'évaluation initiale tient compte des coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission de l'actif. Lors de la comptabilisation initiale, la Société classe ses actifs financiers dans les catégories d'évaluation suivantes :

- évalués ultérieurement au coût amorti;
- évalués ultérieurement à la juste valeur (soit par le biais des autres éléments du résultat global, soit par le biais du résultat net).

Les placements dans des instruments de capitaux propres sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, à moins que la Société ne fasse, instrument par instrument, le choix irrévocable de présenter dans les autres éléments du résultat global les variations de la juste valeur. Dans le cas des placements dans des instruments d'emprunt, le classement dépend du modèle économique que suit l'entité pour gérer les actifs financiers et des modalités contractuelles des flux de trésorerie. Dans le cas des actifs évalués à la juste valeur, les profits et les pertes sont comptabilisés soit en résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global.

#### i) Actifs financiers évalués au coût amorti

Un actif financier est ultérieurement évalué au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et déduction faite de toute perte de valeur si :

- la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts sur le capital restant dû.



# Mason Graphite Inc.

## NOTES ANNEXES

Pour les trimestres clos les 30 septembre 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

(non audités)

---

### 2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### ii) Actifs financiers évalués à la juste valeur

Un actif financier doit être évalué à la juste valeur par le biais du résultat net à moins qu'il ne soit évalué au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Un actif financier doit être évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si les deux conditions suivantes sont réunies :

- la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers;
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de capital et à des versements d'intérêts sur le capital restant dû.

Dans le cas des placements dans des instruments d'emprunt, cette évaluation dépendra du modèle économique suivant lequel le placement est détenu. Dans le cas des placements dans des instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction, cette évaluation sera déterminée par le fait que la Société a fait ou non le choix irrévocable, lors de la comptabilisation initiale, de comptabiliser le placement comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global; si la Société a fait ce choix, les profits et les pertes ne seront jamais reclassés en résultat net et aucune perte de valeur ne pourra être comptabilisée en résultat net. Les dividendes rapportés par de tels placements sont comptabilisés en résultat net, à moins qu'il ne soit clair que le dividende représente le remboursement d'une partie du coût du placement.

#### iii) Dépréciation

La Société évalue sur une base prospective les pertes de crédit attendues liées à ses instruments d'emprunt qui sont comptabilisés au coût amorti ou par le biais des autres éléments du résultat global. Le choix de la méthode de dépréciation à employer sera déterminé par le fait qu'il y a eu ou non une augmentation importante du risque de crédit.

La Société applique la méthode simplifiée permise par IFRS 9 aux créances clients qui exige la comptabilisation des pertes attendues pour la durée de vie dès la comptabilisation initiale de ces créances.

#### Passifs financiers

Les passifs financiers sont initialement comptabilisés à la juste valeur, déduction faite de tous les coûts de transaction qui leur sont directement attribuables. Après leur comptabilisation initiale, ces instruments financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat hybride comprenant également un contrat hôte non dérivé, qui a pour effet de faire varier certains des flux de trésorerie de l'instrument composé d'une manière similaire à un dérivé autonome.

Dans le cas où un contrat hybride comporte un contrat hôte qui est un actif, l'intégralité du contrat hybride est évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net. Dans le cas où un contrat hybride comporte un contrat hôte qui n'est pas un actif, les dérivés incorporés sont comptabilisés à la juste valeur séparément du contrat hôte lorsque les caractéristiques économiques qu'ils présentent et les risques qui s'y rattachent ne sont pas clairement et étroitement liés à ceux du contrat hôte. Toute variation subséquente de la juste valeur est comptabilisée à l'état consolidé du résultat net.

# Mason Graphite Inc.

## NOTES ANNEXES

Pour les trimestres clos les 30 septembre 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

(non audités)

## 2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Dérivés incorporés (suite)

Les débetures convertibles émises par la Société représentent un instrument financier hybride pouvant être converti en actions ordinaires de la Société au gré du porteur, du fait que le nombre d'actions devant être émises varie selon différents scénarios de financement futur. L'instrument financier hybride est comptabilisé comme un passif, et la valeur comptable initiale des débetures convertibles (le contrat hôte) correspond au montant résiduel du produit après la séparation de la composante représentant le dérivé, lequel est comptabilisé à la juste valeur. Les coûts de transaction directement attribuables, s'il en est, sont répartis entre le contrat hôte et le dérivé proportionnellement à leur valeur comptable initiale respective. Après la comptabilisation initiale, la composante correspondant au contrat hôte comprise dans l'instrument financier hybride est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, tandis que la composante correspondant au dérivé est évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net. Les variations subséquentes de la juste valeur sont comptabilisées à l'état consolidé du résultat net.

### c) Nouvelles normes et interprétations adoptées

L'IFRS 9, *Instruments financiers*, remplace l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, et fournit des indications sur la comptabilisation, le classement et l'évaluation des actifs financiers et passifs financiers, ainsi que sur la décomptabilisation des instruments financiers, la dépréciation des actifs financiers et la comptabilité de couverture. La Société a adopté l'IFRS 9 en date du 1er juillet 2018 et la nouvelle norme a été appliquée de façon rétrospective sans retraitements des périodes antérieures, conformément aux dispositions transitoires de l'IFRS 9. Il n'y a eu aucune incidence sur le bilan d'ouverture au 1er juillet 2018 et sur l'information comparative présentée. Le nouveau classement des actifs financiers et passifs financiers selon l'IFRS 9 n'ont eu aucune incidence. L'adoption d'IFRS 9 n'a eu aucune incidence sur la dépréciation des actifs financiers de la Société.

Le tableau suivant résume les modifications apportées aux catégories d'évaluation des actifs et passifs financiers de la Société aux 1er juillet 2018 :

	Catégorie aux termes d'IAS 39	Catégorie aux termes d'IFRS 9
Actifs financiers :		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Prêts et créances	Coût amorti
Actifs financiers par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais du résultat net	Juste valeur par le biais du résultat net
Passifs financiers :		
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs financiers	Coût amorti
Débetures convertibles – contrat hôte	Autres passifs financiers	Coût amorti
Débetures convertibles – dérivé	Détenus à des fins de transaction	Juste valeur par le biais du résultat net

La comptabilisation de ces instruments et le poste auquel ils sont inscrits dans l'état consolidé de la situation financière ne sont pas touchés par l'adoption d'IFRS 9, et aucun ajustement n'a à être apporté à l'évaluation des actifs et passifs financiers de la Société.

# Mason Graphite Inc.

## NOTES ANNEXES

Pour les trimestres clos les 30 septembre 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

(non audités)

### 2. SOMMAIRE DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

#### d) Nouvelles normes comptables publiées mais non encore entrées en vigueur

Les normes et modifications aux normes existantes ont été publiées et leurs adoptions sont obligatoires pour les périodes comptables futures et pourraient avoir une incidence importante sur la Société :

##### *IFRS 16, contrats de location*

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, Contrats de location, qui précise comment comptabiliser, évaluer et présenter les contrats de location, ainsi que les informations à fournir à leur sujet en vertu des IFRS. La norme prescrit un modèle unique de comptabilisation par le preneur exigeant la comptabilisation des actifs et des passifs pour tous les contrats, sauf si la durée du contrat est de 12 mois ou moins ou que l'actif sous-jacent a une faible valeur. Toutefois, la comptabilisation par le bailleur aux termes de l'IFRS 16 reste largement inchangée par rapport à l'IAS 17, et la distinction entre les contrats de location-financement et les contrats de location simple demeure. La norme entre en vigueur pour l'exercice de la Société qui débutera le 1er juillet 2019. L'application de cette nouvelle norme n'aura pas d'impact significatif e fonction des contrats de location actuels de la Société.

### 3. PARTICIPATION DANS UNE ENTREPRISE ASSOCIÉE

Le 21 septembre 2018, par le biais de sa filiale exclusive, 10854611 Canada Inc., NanoXplore Inc. (« NanoXplore ») a acquis la totalité des actions émises et en circulation de Sigma Industries Inc. (« Sigma ») pour un montant total de 8 793 581 \$ acquitté par l'émission de 4 579 988 actions ordinaires de son capital-actions à tous les actionnaires existants de Sigma et a acquis la totalité des débetures en circulation de Sigma Industries pour un montant total de 9 993 500 \$, dont 9 011 000 \$ sont versés en espèces et 982 500 \$ en émettant 511 719 actions de son capital-actions aux détenteurs de débetures de Sigma. Le ratio d'échange pour déterminer le montant payé était basé sur un prix fixe; chaque action ordinaire de Sigma était échangée contre 0,39 action ordinaire de NanoXplore. La valeur des actions ordinaires de Sigma a été fixée à 0,75 \$ et celle des actions ordinaires de NanoXplore à 1,92 \$. Selon le cours de l'action des actions de NanoXplore (TSX.V : GRA) à la date d'acquisition qui était de 1,61 \$, la juste valeur de la contrepartie totale payée s'élevait à 17 208 648 \$. À la suite de cette transaction, la participation de la Société dans NanoXplore est passée de 24% à 22% et a enregistré un profit à la dilution d'une entreprise associée de 1 650 000 \$ sur la disposition présumée de sa participation.

	<u>2018</u>
	\$
<b>Solde au 1<sup>er</sup> juillet</b>	<b>3 994 235</b>
Profit à la dilution	<b>1 650 000</b>
Quote-part perte nette et perte globale de la période	<b>(372 500)</b>
<b>Solde au 30 septembre</b>	<b><u>5 271 735</u></b>

Les actifs financiers par le biais du résultat net comprennent des bons de souscription de NanoXplore obtenus lors de la participation de la Société dans les placements privés de cette dernière.

	<u>2018</u>
	\$
<b>Solde au 1<sup>er</sup> juillet</b>	<b>1 471 000</b>
Perte sur les actifs financiers (variation de la juste valeur)	<b>(390 000)</b>
<b>Solde au 30 septembre</b>	<b><u>1 081 000</u></b>

# Mason Graphite Inc.

## NOTES ANNEXES

Pour les trimestres clos les 30 septembre 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

(non audités)

### 3. PARTICIPATION DANS UNE ENTREPRISE ASSOCIÉE (suite)

La juste valeur de ces instruments financiers qui ne sont pas négociés sur des marchés actifs est déterminée en utilisant une technique d'évaluation, la méthode Black-Scholes en l'occurrence. Cette technique d'évaluation maximise l'utilisation de données de marché observables lorsqu'elles sont disponibles et se fie le moins possible aux estimations spécifiques de la Société. Si toutes les données importantes requises pour évaluer la juste valeur d'un instrument sont observables, l'instrument est considéré de niveau 2. Les bons de souscription de NanoXplore détenus par la Société sont considérés de niveau 2.

### 4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Équipements informatiques	Équipements de production	Construction en cours	Biens miniers en développement	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Solde au 1<sup>er</sup> juillet 2018</b>	<b>87 683</b>	<b>3 661 457</b>	<b>14 301 353</b>	<b>33 732 656</b>	<b>51 783 149</b>
Acquisitions	45 589	107 095	8 264 327	-	8 417 111
Coûts d'emprunt capitalisés	-	-	201 749	-	201 749
Amortissement	-	-	-	-	-
<b>Solde au 30 septembre 2018</b>	<b>133 372</b>	<b>3 768 522</b>	<b>22 767 429</b>	<b>33 732 656</b>	<b>60 402 009</b>
<b>Au 30 septembre 2018</b>					
Coût	133 372	3 768 522	22 767 429	33 732 656	60 402 009
Amortissement cumulé	-	-	-	-	-
<b>Valeur comptable nette</b>	<b>133 372</b>	<b>3 768 522</b>	<b>22 767 429</b>	<b>33 732 656</b>	<b>60 402 009</b>

### 5. DÉBENTURES CONVERTIBLES

Les débentures convertibles (« Débentures ») sont des instruments financiers composés qui comprennent une composante dette (contrat hôte) et des options de conversion et de rachat anticipé (composante dérivé); elles sont présentées dans leur totalité en tant que passif financier à l'état de la situation financière. Le tableau qui suit présente la variation de la valeur comptable des Débentures :

	Pour le trimestre clos le 30 septembre 2018		
	Contrat hôte	Dérivé	Total
	\$	\$	\$
<b>Solde au 1<sup>er</sup> juillet</b>	<b>3 624 816</b>	<b>2 424 688</b>	<b>6 049 504</b>
Variation de la juste valeur du dérivé	-	(1 202 723)	(1 202 723)
Accroissement	83 249	-	83 249
<b>Solde au 30 septembre</b>	<b>3 708 065</b>	<b>1 221 965</b>	<b>4 930 030</b>

**Du point de vue de liquidité, le montant maximal qui pourrait être payé, si les Débentures ne sont pas converties avant l'échéance, est de 3 950 000 \$.**

# Mason Graphite Inc.

## NOTES ANNEXES

Pour les trimestres clos les 30 septembre 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

(non audités)

### 5. DÉBENTURES CONVERTIBLES (suite)

Les Débentures et la composante dérivé ont été évaluées à l'aide d'un modèle d'évaluation des obligations convertibles. Les principales hypothèses employées dans ce modèle sont les suivantes :

	<b>Au 30 septembre 2018</b>	<b>Au 30 juin 2018</b>
Durée de vie prévue en années	<b>0.75</b>	1
Volatilité attendue*	<b>38 %</b>	37 %
Écart de taux	<b>13 %</b>	13 %

\* La volatilité attendue est fondée sur la volatilité passée de l'action de la Société et la volatilité d'un indice boursier du secteur minier. Pour fixer le prix des Débentures au pair à la date d'émission, l'écart de taux a été calibré à 13 % en tenant compte du marché du secteur minier.

Les autres hypothèses clés suivantes ont également été passées en revue, puisqu'elles font partie des caractéristiques des Débentures :

- le moment et la probabilité de survenance d'un éventuel financement subséquent et le prix des actions émises lors de celui-ci;
- le moment et la probabilité de survenance d'un éventuel financement de la construction du projet du Lac Guéret et le prix des actions émises lors de ce financement.

Les charges financières se composent de ce qui suit :

	<b>Trimestres clos les 30 septembre</b>	
	<b>2018</b>	<b>2017</b>
	<b>\$</b>	<b>\$</b>
Intérêts sur le coupon	<b>118 500</b>	119 684
Intérêts – Accroissement des débentures convertibles	<b>83 249</b>	75 968
Moins : Coûts d'emprunt capitalisés	<b>(201 749)</b>	-
Perte (gain) sur le dérivé incorporé (variation de la juste valeur)	<b>(1 202 723)</b>	2 065 973
	<b>(1 202 723)</b>	<b>2 261 625</b>

### 6. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Au cours des trimestres clos les 30 septembre 2018 et 2017, la Société a conclu les transactions suivantes avec des parties liées :

- Royautés de 12 500 \$ (12 500 \$ en 2017) engagées auprès de NanoXplore à l'égard des droits d'utilisation d'un brevet (la Société a une influence significative sur NanoXplore);
- Loyer et coûts indirects de bureau de néant \$ (19 500 \$ en 2017) engagés auprès de 2227929 Ontario Inc. à l'égard du bureau de Toronto de la Société (un administrateur de la Société a une influence significative sur cette partie liée).

Au 30 septembre 2018, le solde à payer aux parties liées se chiffrait à 102 998 \$. Les montants dus ne portent pas intérêt, ne sont pas garantis et sont exigibles sur demande.

# Mason Graphite Inc.

## NOTES ANNEXES

Pour les trimestres clos les 30 septembre 2018 et 2017

(en dollars canadiens)

(non audités)

---

### 7. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

Les risques auxquels sont exposés la Société et leur incidence sur les instruments financiers de la Société sont présentés ci-dessous.

#### Juste valeur

La Société a établi que la valeur comptable de ses actifs et passifs financiers à court terme, notamment la trésorerie, les débiteures convertibles et les créditeurs et charges à payer, se rapproche de leur juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments.

Le tableau ci-dessous présente les actifs financiers et les passifs financiers évalués à leur juste valeur dans les états de la situation financière conformément à la hiérarchie des justes valeurs. Selon cette hiérarchie, les actifs financiers et les passifs financiers sont regroupés en trois catégories en fonction de l'importance des données d'entrées utilisées dans l'évaluation de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers. La hiérarchie des justes valeurs comporte les trois niveaux suivants :

- Niveau 1 : des prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques;
- Niveau 2 : des données d'entrée autres que les prix quotés du niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (comme les prix) ou indirectement (si elles sont dérivées des prix);
- Niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas basées sur des données observables de marché (données non observables).

Le niveau de classement de l'actif financier ou du passif financier est déterminé en fonction de la donnée d'entrée importante du plus bas niveau utilisée dans l'évaluation de la juste valeur. Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur dans les états de la situation financière sont regroupés comme suit selon la hiérarchie des justes valeurs au 30 septembre 2018 :

Débiteures (composante dérivé) : niveau 3 1 221 965 \$

Cet instrument est classé dans les instruments financiers du niveau 3, car la volatilité implicite et l'écart de taux sont considérés comme des données non observables sur le marché.

Actifs financiers par le biais du résultat net : niveau 2 1 081 000 \$

Cet instrument est classé dans les instruments financiers du niveau 2, car le prix de l'action sous-jacente et le taux sans risque sont considérés comme des données observables sur le marché.